

**PROCÈS-VERBAL DE LA 140^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
4 juin 2019, à 13 h 00**

Adopté à la séance du 17 septembre 2019

Procès-verbal de la 140^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 4 juin 2019, à 13 h 00, à la salle 4.30 du Conseil de la justice administrative, situé au 575, rue Jacques-Parizeau à Québec et par visioconférence à la salle 20.402 du Tribunal administratif du travail situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

- M^e Morton S. Minc, président du Conseil
- M^{me} Marie Auger
- M^e Hélène Bédard
- M^e Marie Charest
- M^e Marie-Josée Corriveau (par visioconférence)
- M^{me} Suzanne Danino
- M^e Anne-Marie Forget
- M^e Lise Girard
- M^{me} Jill Leslie Goldberg
- M. Simon Julien
- M^e Natalie Lejeune
- M^e Lucie Nadeau
- M^e Patrick Simard

Sont absents :

- M^e Josée Bédard
- M. Michel Marchand
- M^{me} Nancy Rhéaume
- M. Denis Beaulieu, secrétaire du Conseil

Sont aussi présentes :

- M^e Danie Daigle, adjointe exécutive
- M^e Stéphanie Tremblay, conseillère
- M^e Antonietta Melchiorre, membre du Tribunal administratif des marchés financiers (par visioconférence)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^e Minc souhaite la bienvenue aux membres, et plus, spécialement à M^e Nadeau qui se joint au Conseil à titre de présidente du Tribunal administratif du travail. Il la félicite pour l'obtention de ce poste de présidente.

M^e Nadeau, présidente du Tribunal administratif du travail depuis le 8 avril dernier, est invitée à se présenter.

Il souligne l'absence de M^e Josée Bédard, M. Michel Marchand, M^{me} Nancy Rhéaume et M. Denis Beaulieu.

M^e Girard souligne le renouvellement de mandat de M^e Lejeune à titre de présidente du Tribunal administratif du Québec pour une durée de deux ans.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^e Lejeune suggère un ajout au point 9, Questions diverses, de l'ordre du jour : le secrétariat du Tribunal administratif du Québec.

Sur la proposition de M^{me} Auger, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2019 ET DE LA SÉANCE ÉLECTRONIQUE DU 27 MAI 2019

Sur la proposition de M. Julien, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2019.

Sur la proposition de M^e Charest, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 27 mai 2019.

4. ASSERMENTATION DE ME LUCIE NADEAU

M^e Minc procède à l'assermentation de M^e Nadeau.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

5.1 Dossier numéro 2017 QCCJA 936 – M. Pierre Lachance et M^e Marie Langlois (TAT)

M^e Minc fait un bref rappel de cette affaire. Dans ce dossier, un jugement a été rendu le 12 novembre 2018 par la Cour supérieure, laquelle vient à la conclusion que le pourvoi en

contrôle judiciaire vise à remettre en cause la décision émise par le Tribunal administratif du travail et non celle du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 5 octobre 2017.

Le 13 décembre 2018, M. Lachance adresse une demande de permission d'en appeler du jugement à la Cour d'appel. Cette demande a été entendue le 27 février 2019. Le même jour, la Cour a rendu son jugement et rejette la demande.

Le 25 avril dernier, M. Lachance a soumis une demande de permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Nous sommes en attente.

5.2 Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2013 QCCJA 669 – M^{me} Thérèse Bussièrès et M^e Ross Robins (RDL)

La date de l'audience devait être fixée le 31 mai dernier. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pu obtenir l'information de M^e Lemieux qui représente le Conseil dans ce dossier.

5.3 Salon Visez Droit

M^e Minc rappelle aux membres que le Conseil a participé au Salon Visez Droit. Le Conseil était représenté notamment par M^{mes} Caroline Boucher et Camille Joly. Une invitation a été lancée aux membres représentant le public pour les accompagner. M^{me} Danino, M. Julien et M. Marchant ont répondu à l'invitation.

On a reçu la visite à notre kiosque du juge en chef de la Cour suprême du Canada, du Bâtonnier de Montréal et de la ministre de la Justice.

On a évalué qu'environ 345 personnes se sont présentées au kiosque du Conseil. Plusieurs d'entre eux étaient des avocats et des étudiants en droit. De même que quelques avocats présents à la clinique de consultation gratuite. Également, certains organismes se sont présentés au kiosque afin de s'informer de la mission du Conseil, tels :

Éducaloi;

CNESST;

Centres de justice de proximité;

Bureau du surintendant des faillites du Canada;

Barreau de Montréal.

M. Julien mentionne qu'il y a eu affluence importante à cet évènement et que beaucoup de visiteurs provenaient du monde juridique. Il est d'avis qu'il s'agit d'une expérience à répéter, car c'est un évènement intéressant pour la visibilité du Conseil et y pour faire connaître notre mandat.

M^{me} Danino est surprise de voir comment le Conseil est méconnu, même par la communauté juridique, incluant les organismes ayant pour mission d'informer le public. Elle considère important de faire des choses pour se faire connaître. Elle affirme que la présence du Conseil à cet évènement est pertinente, mais pas suffisante. Elle considère qu'il y a urgence de faire davantage, d'élaborer une stratégie de communication.

M^e Simard souligne le bon travail de Caroline et Camille quant à la préparation du matériel utilisé. D'autre part, il suggère de munir le Conseil d'un kiosque plus sophistiqué.

M^e Minc termine ce point en remerciant Caroline et Camille qui ont préparé l'évènement, y ont assisté et se sont bien acquittées de leur rôle d'ambassadrices du Conseil à cet évènement.

5.4 Colloque de l'Institut canadien de l'administration de la justice

M^e Minc mentionne qu'il a participé, à titre de conférencier, à la Table ronde nationale sur le droit administratif de l'Institut canadien de l'administration de la justice, dont le thème est : Maîtres chez nous : souveraineté juridictionnelle ou contrôle judiciaire. Cet évènement a eu lieu le 25 mai 2019.

5.5 Colloque du Conseil des tribunaux administratifs canadiens

M^e Minc mentionne qu'il a également participé, avec Stéphanie, au colloque du Conseil des tribunaux administratifs canadien qui a eu lieu le 27 mai dernier. Il souligne que M^{es} Lejeune et Girard y ont également fait des présentations.

Ces deux évènements ont permis de faire davantage connaître le Conseil.

5.6 Dématérialisation

M^e Daigle mentionne que le projet avance et que nous en sommes à l'étape d'essai avec une solution d'Office 365. Les travaux devraient s'intensifier au cours des prochains mois. Le site développé devrait être mis en production dans quelques semaines. Il faudra encore quelques semaines pour y verser les dossiers. Il se pourrait que les membres soient contactés au cours de l'été afin de leur fournir la formation nécessaire, quoique le système soit assez facile d'utilisation.

La solution Office 365 a été retenue notamment en raison de la connexité des diverses applications entre elles, la facilité de configuration, la mobilité. Un autre aspect important est la mise à jour en continu effectuée par Microsoft, ce qui est grandement intéressant pour un petit organisme comme le nôtre et nous procure une grande autonomie.

6. ÉTAT ET SUIVI DES DOSSIERS DE PLAINTES

6.1 Statistiques

Depuis le début de l'exercice financier 2019-2020, 17 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil.

6.2 Dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 25 mars 2019

Les décisions ont été transmises aux membres lors de l'envoi de l'avis de convocation afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes jugées irrecevables lors de la séance du 25 mars 2019 dans les dossiers portant les numéros 1005, 1053, 1054, 1055, 1064, 1065, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1075, 1076, 1077, 1078, 1080, 1081, 1083, 1084, 1086, 1087, 1088, 1089, 1091, 1092, 1093 et 1094.

M^{me} Auger soulève le défaut d'enregistrement de l'audience dans le dossier 1055. Elle demande s'il serait nécessaire de faire un rappel. M^e Minc mentionne que le problème a été soulevé au comité d'examen de recevabilité des plaintes de ce jour et qu'il a été convenu de transmettre une lettre à tous les tribunaux afin de les sensibiliser aux problèmes d'enregistrement soulevés.

Elle s'interroge également sur les motifs de la décision 1065 (paragraphe 12) portant sur la gravité objective qu'elle croyait associée seulement à une enquête. M^e Simard indique que c'est en réponse à la dernière question de la grille d'analyse et qui vise à justifier d'aller ou non en enquête suivant la gravité du reproche allégué. M^e Charest ajoute qu'il s'agit de l'application de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* qui prévoit que le *comité peut rejeter toute plainte manifestement non fondée* : cela permet donc d'éviter une enquête inutile dans les cas où la conclusion de rejet de la plainte est évidente au simple examen du dossier.

6.3 Séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 4 juin 2019

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance, le 4 juin 2019. Il y avait 19 dossiers inscrits à l'ordre du jour : 17 plaintes ont été déclarées manifestement non fondées, une plainte a été déclarée recevable et fera l'objet d'une enquête. Un dossier a été suspendu et reporté à la séance de septembre.

6.4 Dossiers d'enquête en cours

Quatre dossiers sont en cours. Deux dossiers portent sur des plaintes formulées à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative au Tribunal administratif du Québec; ce sont les dossiers 832 et 846. Un dossier concerne une plainte à l'égard de M^e Nathalie Bousquet, greffière spéciale à la Régie du logement. Le quatrième dossier concerne une plainte à l'égard de M^e Isabelle Therrien, juge administrative au Tribunal administratif du travail.

- **2016 QCCJA 832 (Kathya Gagnon)**

M^e Simard indique que ce dossier est traité en deux étapes. Une première visait à rendre une décision sur le manquement déontologique. Cette décision est rendue. Les parties seront convoquées à une autre séance visant à entendre les représentations sur la sanction.

- **2016 QCCJA 846 (Kathya Gagnon)**

M^e Simard indique que les parties seront convoquées dans ce dossier.

- **2018 QCCJA 1066 (Nathalie Bousquet)**

M^e Minc indique que l'audition a eu lieu le 31 mai dernier et que le dossier est pris en délibéré.

- **2018 QCCJA 1074 (Isabelle Therrien)**

M^e Corriveau indique qu'une audience est prévue le 12 juin 2019 dans ce dossier.

6.5 Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2016 QCJA 832

Le comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte 2016 QCCJA 832 soumet son rapport. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance :

qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prenne acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par M^e Mathieu Proulx (dossier 2016 QCCJA 832), à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative du Tribunal administratif du Québec, déclarant la plainte fondée et ordonnant la reprise de l'enquête quant à la présentation de la preuve et des arguments sur la sanction.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans la plainte de M^e Mathieu Proulx à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative au Tribunal administratif du Québec.

6.6 Constitution de comités d'enquête

- **Dossier 2019 QCCJA 1096**

No de dossier CJA :	2019 QCCJA 1096
Nom du plaignant :	Daniel Crespo Villarreal
Nom du membre:	Marc Lavigne
Tribunal :	Régie du logement

ATTENDU QUE le 26 février 2019, M^e Daniel Crespo Villarreal porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») à l'égard de M^e Marc Lavigne, régisseur à la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée à l'égard d'un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 4 juin 2019 du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, la plainte a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Natalie Lejeune, appuyée par Marie Auger, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte 2019 QCCJA 1096 au regard de l'article 41.1 du *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1, r.5) et des articles 3, 7 et 8 du *Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1, r.0.2).

Le comité d'enquête est composé des personnes suivantes :

- M^e Lise Girard (présidente du comité)
- M. Michel Marchand
- M^e Sophie Alain

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation, M^e Natalie Lejeune, M^{me} Suzanne Danino et M^e Anne-Marie Forget sont respectivement désignées comme substituts pour faire partie du comité d'enquête.

Le mandat de ce comité d'enquête est limité à la question des propos tenus lors de l'audience et à celle du délai mis à rendre la décision et ne doit pas porter sur les autres allégations du plaignant.

7. SITE INTERNET

En vue de mettre notre site internet au goût du jour, M^e Daigle invite les membres à réfléchir à ce qu'ils croient nécessaire de modifier et à nous en faire part. Si certains souhaitent proposer une façon de recueillir les commentaires, ils sont invités à faire des suggestions.

M^e Lejeune suggère de recourir à des gens de l'externe pour évaluer le site, des groupes témoins, tels des étudiants en communication.

M^{me} Auger aimerait voir sur le site quelque chose qui indique à la population que le Conseil est préoccupé par les questions environnementales et que ces activités sont exercées en tenant compte d'une telle préoccupation.

M^{me} Goldberg suggère de s'assurer de la représentativité des personnes qui sont appelées à consulter le site et suggère d'insérer des liens internet qui dirigent les personnes vers d'autres sites sur lesquels ils peuvent trouver de l'information et de l'aide. Elle est d'accord avec l'idée concernant le développement durable.

M. Julien suggère la création d'un sous-comité de membres représentant le public, lequel constitue un groupe témoin. Il ajoute qu'il est plus intéressant de travailler en groupe.

8. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Lors de la révision de notre plan stratégique, le Secrétariat du Conseil du trésor nous a indiqué qu'il y aurait peut-être lieu de revoir notre déclaration de services aux citoyens. Le guide sur la déclaration de services aux citoyens du Secrétariat du Conseil du trésor a été transmis à tous. Les membres sont invités à faire des propositions quant à contenu et à la façon de procéder pour l'élaboration d'une nouvelle déclaration. Les membres sont informés que l'actuelle déclaration se trouve sur le site internet du Conseil.

M^{me} Auger suggère que le personnel du Conseil transmette des suggestions aux membres du Conseil après avoir fait une étude comparative avec des organismes similaires. M. Julien est disposé à travailler sur l'élaboration d'un projet de déclaration à soumettre aux membres.

9. QUESTIONS DIVERSES

M^e Lejeune souligne que le secrétaire du Tribunal administratif du Québec, d'office secrétaire du Conseil, a accepté un nouveau mandat. Le poste est en voie d'être pourvu.

10. CALENDRIER

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

- 17 septembre 2019 à Montréal;
- 3 décembre 2019 à Québec;
- 24 mars 2020 à Montréal;
- 2 juin 2020 à Québec.

11. LEVÉE DE LA SEANCE

La séance est levée à 14 h 18.

Le président du Conseil de la justice administrative,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Morton S. Minc', written over a horizontal line.

Morton S. Minc, avocat